ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8BIS		DOSSIER PED	AGOGIQUI	<u>&</u>	UNITE DE FORMATION	
1. La présente demande én	nane du rése	au:				
☐ (1) Communauté française ☐ (1) Libre confessionnel ☐ (1) Provincial et communal ☐ (1) Libre non confessionnel						
Identité du responsable pour BELLEFLAMME Arthur	Date et signature (2): 17.6.98					
2. Intitulé de l'unité de formation : (2)					1	
INFOR	MATIQUI	E – EDITION	ASSISTE	EE PAR O	RDINATEUR	
	-	UPC	GRADE vention)			
CODE DE L'U.F. (3)	4231	02121	CODE DU DE FORMA	DOMAINE ATION (4)	709	
3. Finalités de l'unité de fo	rmation :		reprises e	en annexe n°	1 de 1 page (2)	
4. Capacités préalables req	uises :		reprises e	en annexe n°	2 de 1 page (2)	
5. Classement de l'unité de	formation :					
☑ (1) enseignement secondaire de : ☑ (1) transition du degré : ☐ (1) inférieur				口 (1) qualification 区 (1) supérieur		
☐ (1) Enseignement supérie	ur de type co	urt 🗆 (1) Enseigneme	ent supérieur	de type long	
Pour le classement de l'uni	té de format	ion de l'enseign	ement supér	ieur	7	
Proposition de classement (1	Classement du Conseil supérieur (1)			Date de l'accord du Conseil supérieur :		
Technique		Technique				
Economique		Economique				
Paramédical		Paramédical			Signature du Président	
Social		Social			du Conseil supérieur :	
Pédagogique		Pédagogique				
Agricole		Agricole				
Maritime		Maritime				
6. Caractère occupationne	•	i E (1) non			
7. Constitution des groupe	s ou regroup	ement:	repris en	annexe nº 3	de 1 page (2)	
8. Programme du (des) cou	ırs :		repris en	annexe nº 4	de l page (2)	
9. Capacités terminales :			reprises (en annexe n°	5 de 1 page (2)	
10. Chargé(s) de cours :		repris à l	repris à l'annexe n° 6 de 1 page (2)			
				· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	(,	

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF:

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

Code de l'unité de formation : (3)

4542 91 02121

Code du domaine de formation : (4)

709

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'utilisation de logiciels.	CT	S	12
2. Part d'autonomie	XXXXXX	P	0
		Total des périodes	12

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 93.07.98

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A COLLINET INSP. COORD.

Date:

1 9 AOUT 1998

Signature: \bigcirc

⁽²⁾ A completer

⁽³⁾ Réservé PAdministration

⁽⁴⁾ Propor . par le réseau et avalisé par l'inspection

⁽⁵⁾ Soir JG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽o) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

2. Finalités particulières

- Permettre de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application.
- Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables.
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).
- Permettre à celui (celle) qui a déjà des notions d'utilisation d'un logiciel de type "édition assistée par ordinateur" d'assurer une mise à jour de ses connaissances et compétences dans ce domaine.

1. Capacités

L'étudiant doit être capable :

• d'utiliser les fonctionnalités de base d'un logiciel de traitement de texte;

2. Titres pouvant en tenir lieu

• Attestation de réussite de l'unité de formation Informatique – Edition assistée par ordinateur – Module de base (Convention)

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 15 personnes. Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable :

sur base des possibilités nouvelles offertes par un logiciel de type "édition assistée par ordinateur"

• d'analyser, de commenter et d'exploiter les innovations apportées à une précédente version tant au niveau des fonctionnalités que de l'environnement informatique.

Recommandations:

- On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante si

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé l'application qui a servi de support à l'apprentissage,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation du logiciel,
- en utilisant les commandes appropriées,
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités reprises au programme des cours de l'U.F. considérée.

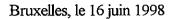
il est capable

• de présenter un document imprimé et de le sauvegarder.

زآ

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert doit faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine de l'édition assistée par ordinateur.





Service de l'Enseignement de Promotion Sociale

Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique A.S.B.L.

Monsieur Gérard SCHMIT Directeur général adjoint Service général de l'Enseignement de Promotion Sociale rue de la Science 43 1040 BRUXELLES

Nos réf.: 292/SPC/98/AB

Monsieur le Directeur général adjoint,

Objet: Programmation en régime 1 d'une unité de formation

Conformément à la circulaire PS 350/98 du 3 mars 1998, j'ai l'honneur de vous présenter le dossier de l'unité de formation reprise ci-dessous, pour laquelle il n'existe pas encore de dossier de référence approuvé pour le réseau.

Cette unité de formation est intitulée:

«Informatique – Edition assistée par ordinateur UPGRADE (convention)»

Elle est classée comme suit: Enseignement secondaire supérieur de transition

Vous remerciant d'accuser réception de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général adjoint, l'expression de ma considération distinguée.

Arthur BELLEFLAMME Directeur

()

1